



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 29 - MARS 2015

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2015069-0005 - Approbation du règlement intérieur de la commission consultative économique de l'aéroport Montpellier - Méditerranée	1
---	---



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n ° 2015069-0005

**signé par
Le Préfet**

le 10 Mars 2015

Préfecture de l'Hérault

Approbation du règlement intérieur de la
commission consultative économique de
l'aéroport Montpellier - Méditerranée



PREFECTURE DE L'HERAULT

ARRETE PREFECTORAL N° 2015 -

Approbation du règlement intérieur de la
Commission Consultative Économique
de l'aéroport Montpellier-Méditerranée

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault**

- Vu** le code de l'aviation civile et plus particulièrement ses articles R.224-3, D.224-3 et D.224-4 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié ;
- Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, modifié ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2014-1-1620 du 23 septembre 2014 portant désignation des membres et du Président de la commission consultative économique de l'aérodrome de Montpellier-Méditerranée ;
- Vu** la délibération de la commission consultative économique du 16 décembre 2014 adoptant le règlement intérieur de cette instance ;
- Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le règlement intérieur ci-annexé, adopté par la commission consultative économique de l'aéroport Montpellier-Méditerranée le 16 décembre 2014, est approuvé.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Président du Conseil de Surveillance de la SA Aéroport Montpellier-Méditerranée et le Directeur de la Sécurité de l'aviation civile Sud-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

23 FEV. 2015

Montpellier, le


Le Préfet,

PIERRE DE BOUSQUET